

Editorial

30 juin, nous y voilà !

Jour sacré où, fronts dressés, nous avons salué, en cette année 1960, l'emblème d'or de notre souveraineté symbolisant les chaînes brisées. Aujourd'hui 60 ans après, nous les descendants de ceux qui, de haute lutte, ont arraché l'indépendance au prix des pressions et parfois par le sang pour que nous nous libérions du joug colonial. Oh que rude fut ce combat pour cette cause noble !

Ainsi, le père de cette indépendance, le premier président de la République post-coloniale, Joseph Kasa-Vubu, a, avec les autres pionniers, allumé cette flamme dont les successeurs à la tête du pays se sont évertués, par devoir et tant bien que mal, à garder tel quel, dans le souci de consolider cet acquis majeur. Dieu seul sait la somme d'efforts déployés par les uns et les autres pour y parvenir. Une date dans les annales, 30 juin, c'est encore aujourd'hui, les enfants de cette époque sont longtemps devenus des adultes qui ont repris en mains le destin de ce pays pour en assurer la continuité. Dans ce numéro, ainsi que nous avons commencé à le rappeler il y a quelques semaines à travers nos parutions, encore un peu plus dans la présente publication, E-Journal Kinshasa remet à la surface de la mémoire, par les photos et les écrits quelques faits saillants (discours du roi des Belges de ce temps-là, celui de Kasa-Vubu également). Des illustrations historiques, s'il en est, passées depuis à la postérité pour que personne n'en oublie. Parce qu'unis par le sort, nous sommes tenus d'assurer la grandeur (croissance et développement) de notre alma mater (mère nourricière) que représente le Congo que nous souhaitons tous un et indivisible. Peuple ardent libre à jamais, par le labeur, poursuivons cet élan pris voilà aujourd'hui six décennies depuis que nous avons accédé à la souveraineté internationale et sommes entrés dans le concert des nations. Symbole de liberté que nous léguons, par transmission de témoin, aux générations futures. Célébrons alors fièrement ce jour sacré de libération...

Bona MASANU

E-Journal KINSHASA

Hebdomadaire d'informations générales, des programmes TV, Radio et Publicité

6^{ème} année - Série B - n°0048 du mardi 30 juin 2020

Fondateur : EALE IKABE - Directeur de la publication : BONA MASANU

Tel. et whatsapp: +243840748000 - e-mail: ealeikabe@yahoo.fr - Facebook: EJournal Kinshasa - youtube : teletempslibre@gmail.com (disponible fin janvier 2020) - www.e-journal.info

60 ans de l'indépendance/ adresse du chef de l'Etat

Le président Joseph Kasa-Vubu élevé au rang
largement mérité d'Héros national



Sommaire

- Justice** Le sort du VPM Tunda Ya Kasende
- Politique** Quel avenir pour FCC-CACH ?
- Histoire** Table ronde de Bruxelles de 1960
- Melody** Indépendance cha cha : hymne des indépendances
- Mes gens** Kibambi, présentateur vedette, patron de médias
- Galerie photos** Proclamation de l'indépendance
- Galerie photos** 1er juillet 1923 - 1er juillet 2020 : Kinshasa totalise 97 ans



Avec M-PESA votre
argent est en sécurité
et toujours
disponible pour vos
paiements.



Allocution du Président Joseph Kasa-Vubu, le 30 juin 1960 au Palais de la Nation, Kinshasa (Léopoldville)

Excellences, mes chers compatriotes, Au moment solennel où la République du Congo se présente au monde et à l'Histoire, pleinement indépendante et souveraine, au moment où nous ressentons intensément le caractère irrévocable et définitif du pas que nous franchissons, nous ne pouvons pas nous empêcher de mesurer la gravité de nos responsabilités et, dans une attitude de profonde humilité, de demander à Dieu qu' il protège notre peuple et qu'il éclaire tous ses dirigeants.

Avant toute chose, je voudrais exprimer ici une émotion, la reconnaissance que nous ressentons envers tous ces artisans obscurs ou héroïques de l'émancipation nationale, et tous ceux qui, partout sur notre immense territoire, ont donné sans compter leurs forces, leurs privations, leurs souffrances et même leur vie pour que se réalise enfin leur rêve audacieux d'un Congo libre et indépendant.

Je pense à ces travailleurs des chantiers, des usines, à ces agriculteurs de nos plaines et de nos vallées, à ces intellectuels aussi, à tous ceux, jeunes ou vieux, qui ont senti monter dans leur cœur un irrésistible idéal de liberté et qui, quoi qu'il put arriver, ont su rester fidèles à cet idéal et ont su l'accomplir. Je pense à nos femmes aussi qui, sans faiblir un seul



instant, ont su reconforter leurs fils, leurs époux dans leurs luttes magnifiques et souvent même, se trouver à leurs côtés au plus près du combat.

À vous toutes et à vous tous, artisans incomparables de la grandeur de Notre patrie, le Congo Indépendant que vous avez créé vous dit avec émotion sa gratitude infinie et vous assure solennellement que jamais vous ne serez oubliés.

Tournons-nous maintenant vers l'avenir.

L'aube de l'indépendance se lève sur un pays dont la structure économique est remarquable, bien équilibrée et solidement unifiée. Mais l'état d'inachèvement de la conscience nationale parmi les populations a suscité certaines alarmes que je voudrais dissiper aujourd'hui, en rappelant tous les progrès qui ont déjà été accomplis en ce domaine et qui sont les plus sûrs garants des étapes qui restent à parcourir.

Que de différences, en effet, lors de la fondation

de notre pays, entre des populations que tout contribuait à maintenir écartées les unes des autres : sans souligner les diversités de langues, de coutumes ou de structures sociales, rappelons simplement les distances énormes qui nous séparaient et le manque de moyens modernes de communication de la fin du siècle passé. Pour se reconnaître, il a fallu se rencontrer.

Bon nombre de populations vivant aux confins de ce vaste pays se sentaient peu proches les unes des autres. Vous avez bien voulu rappeler, Sire, combien le progrès des moyens de déplacement contribua heureusement à enserrer le pays dans un réseau d'échanges qui servit aussi, et grandement, à rapprocher les hommes. Le développement économique, de son côté, amena la création de cités de travailleurs et de centres où les ressortissants des différentes ethnies apprirent à vivre ensemble,

à mieux s'apprécier et où, insensiblement, une certaine osmose s'opéra. Les échanges se multipliant, les régions devinrent petit à petit complémentaires les unes des autres et renforcèrent ainsi leur collaboration. Le développement de l'instruction, la création et la diffusion des journaux et périodiques, la multiplication des postes de radio, tout cela contribua à la naissance dans les villes d'abord, dans les milieux ruraux ensuite, d'une opinion publique d'où, petit à petit, se dégagèrent les éléments d'une véritable conscience nationale.

La Belgique a eu alors la sagesse de ne pas s'opposer au courant de l'histoire et, comprenant la grandeur de l'idéal de la liberté qui anime tous les cœurs congolais, elle a su, fait sans précédent dans l'histoire d'une colonisation pacifique, faire passer directement et sans transition notre pays de la domination étrangère à l'indépendance, dans la pleine souveraineté nationale.

Mais, si nous pouvons nous réjouir de cette décision, nous ne devons pas oublier que c'est à nous désormais à prendre le relais et à rassembler les matériaux de notre unité nationale, à construire notre nation dans l'union et dans la solidarité.

Nous disposons pour cela d'un large éventail

Suite en page 3

Allocution du Président Joseph Kasa-Vubu, le 30 juin 1960 au Palais de la Nation, Kinshasa (Léopoldville)

Suite de la page 3

de moyens, mais il faudra que nous les utilisions avec sagesse, sans hâte ni lenteur, avec le souci de s'adapter harmonieusement au rythme normal des choses, sans essouffler les populations par une marche trop rapide qui les laisserait hors d'haleine sur le bord de la route, mais sans se complaire non plus dans une admiration béate de ce qui est déjà fait. La conscience nationale pousse depuis longtemps les populations congolaises vers plus de solidarité : nous aurons à favoriser plus que jamais ce mouvement de rapprochement national.

Un rôle tout spécial sera dévolu, dans cette recherche d'une plus grande cohésion nationale, aux institutions centrales du pays et surtout à l'action des Chambres législatives. Certains d'entre nous, Messieurs les Sénateurs et Messieurs les Députés, ont pour la première fois, sans doute, côtoyé des élus venant d'autres provinces. Grande a été leur surprise de constater que votre idéal et vos préoccupations étaient si proches les uns des autres. J'ai la conviction que vous ferez de ces assises le véritable creuset d'une conscience nationale toujours plus développée. Nous saurons également, dans tout le pays, développer l'assimilation de ce que quatre-vingts ans de contact avec



l'Occident nous a apporté de bien : la langue, qui est l'indispensable outil de l'harmonisation de nos rapports, la législation qui, insensiblement, a influencé sur l'évolution de nos coutumes diverses et les a lentement rapprochées et, enfin et surtout, la culture. Une affinité fondamentale de culture rapproche déjà tous les Bantous, aussi le contact de la civilisation chrétienne et les racines que cette civilisation a poussé en nous permettront aux sangs anciens revivifiés de donner à nos manifestations culturelles une originalité et un éclat tout particulier. Nous aurons à cœur de favoriser l'éclosion de cette culture nationale et d'aider toutes les couches de la population à en percevoir le message et à en approfondir la portée. Nous aurons là une mission essentielle à remplir, car la culture sera le véritable ciment de la nation.

Cette recherche, ainsi que la mise en place des matériaux destinés à

notre unité nationale, doit devenir la préoccupation dominante de tous. Aucun habitant de ce pays ne peut se refuser de participer à cette œuvre capitale. Nous saurons pour cela, dans ce vaste chantier de quatorze millions d'hommes qui est notre pays, éclairer et guider tous ceux qui y œuvrent dans l'enthousiasme. C'est cette communauté d'efforts, de peines et de travail qui achèvera le plus sûrement d'unir tous les Congolais en une grande, seule et solide nation. Nous montrerons ainsi au monde, par nos actes, que nous sommes dignes de la confiance que le peuple a placée en nous, et que de nombreux pays nous témoignent déjà. Nous ne les décevrons pas.

Sire, La présence de votre Auguste Majesté aux cérémonies de ce jour mémorable constitue un éclatant et nouveau témoignage de Votre sollicitude pour toutes ces populations que vous avez aimées et protégées. Elles

sont heureuses de pouvoir dire aujourd'hui à la fois leur reconnaissance pour les bienfaits que Vous et Vos illustres prédécesseurs leur avez prodigués, et leur joie pour la compréhension dans laquelle Vous avez rencontré leurs aspirations. Elles ont reçu Votre message d'amitié avec tout le respect et la ferveur dont elles Vous entourent et garderont longtemps dans leur cœur les paroles que Vous venez de leur adresser en cette heure émouvante. Elles sauront apprécier tout le prix de l'amitié que la Belgique leur offre et elles s'engageront avec enthousiasme dans la voie d'une collaboration sincère.

Messieurs les Représentants des Pays Étrangers, Vous avez bien voulu partager nos joies et vous nous avez fait l'honneur de venir nombreux célébrer avec nous ces journées historiques. Aussi des relations d'amitié seront-elles faciles à nouer demain entre notre pays et chacun des États que Vous représentez.

Vous qui voyez autour de vous l'immense enthousiasme qui s'empare de toute la Nation, vous qui sentez notre désir de réussir et de bien faire, je vous demande de faire connaître au monde cette image pleine d'espoir que vous emporterez du Congo, et qui est sa vraie image.

Je proclame, au nom de la Nation, la naissance de la République du Congo.

Ce jour-là 30 juin 1960

Discours du Roi Baudouin

Monsieur le Président, Messieurs,

L'indépendance du Congo constitue l'aboutissement de l'oeuvre conçue par le Roi Léopold II, entreprise par lui avec un courage tenace et continuée avec persévérance par la Belgique. Elle marque une heure décisive dans les destinées non seulement du Congo lui-même, mais je n'hésite pas à l'affirmer, de l'Afrique tout entière.

Pendant 80 ans, la Belgique a envoyé sur votre sol les meilleurs de ses fils, d'abord pour délivrer le bassin du Congo de l'odieux trafic esclavagiste qui décimait ses populations ; ensuite, pour rapprocher les unes des autres ethnies qui, jadis ennemies, s'apprêtent à constituer ensemble le plus grand des Etats indépendants d'Afrique ; enfin, pour appeler à une vie plus heureuse les diverses régions du Congo que vous représentez ici, unies en un même Parlement. En ce moment historique, notre pensée à tous doit se tourner vers les pionniers de l'émancipation africaine et vers ceux, qui après eux, ont fait du Congo ce qu'il est aujourd'hui. Ils méritent à la fois, NOTRE admiration et VOTRE reconnaissance, car ce sont eux qui, consacrant tous leurs efforts et même leur vie à un grand idéal, vous ont apporté la paix et ont enrichi votre patrimoine moral et matériel. Il faut que jamais ils ne soient oubliés, ni par la Belgique, ni par le Congo. Lorsque



Léopold II a entrepris la grande oeuvre qui trouve aujourd'hui son couronnement, il ne s'est pas présenté à vous en conquérant mais en civilisateur.

Le Congo, dès sa fondation, a ouvert ses frontières au trafic international, sans que jamais la Belgique y ait exercé un monopole institué dans son intérêt exclusif.

Le Congo a été doté de chemins de fer, de routes, de lignes maritimes et aériennes qui, en mettant vos populations en contact les unes avec les autres, ont favorisé leur unité et ont élargi le pays aux dimensions du monde.

Un service médical, dont la mise au point a demandé plusieurs dizaines

hospitaux nombreux et remarquablement outillés ont été construits. L'agriculture a été améliorée et modernisée. De grandes villes ont été édifiées et, à travers tout le pays, des entreprises industrielles ont mis en valeur les richesses naturelles du sol. L'expansion de l'activité économique a été considérable, augmentant ainsi le bien-être de vos populations et dotant le pays de techniques indispensables à son développement.

Grâce aux écoles des missions, comme à celles que créèrent les pouvoirs publics, l'éducation de base connaît une extension enviable ; une élite intellectuelle a commencé à se constituer que vos universitaires vont rapidement accroître.

Un nombre de plus en plus considérable de travailleurs qualifiés appartenant à l'agriculture, à l'industrie, à l'artisanat, au commerce, à l'administration, font pénétrer dans toutes les classes de la population l'émancipation individuelle qui constitue la véritable base de toute civilisation.

Nous sommes heureux d'avoir ainsi donné au Congo, malgré les plus grandes difficultés, les éléments indispensables à l'armature d'un pays en marche sur la voie du développement.

Le grand mouvement d'indépendance qui entraîne toute l'Afrique a trouvé, auprès des pouvoirs belges, la plus large compréhension. En face du désir unanime de vos populations, nous n'avons pas hésité à vous reconnaître, dès à présent, cette indépendance.

C'est à vous, Messieurs, qu'il appartient maintenant de démontrer que nous avons eu raison de vous faire confiance.

Dorénavant, la Belgique et le Congo se trouvent côte à côte, comme deux Etats souverains, mais liés par l'amitié et décidés à s'entraider. Aussi, nous remettons aujourd'hui entre vos mains tous les services administratifs, économiques, techniques et sociaux ainsi que l'organisation judiciaire, sans lesquels un Etat moderne n'est pas viable. Les agents belges sont prêts à vous apporter une collaboration loyale et

Suite en page 5

Ce jour-là 30 juin 1960

Discours du Roi Baudouin

Suite en page 5

éclairée.

Votre tâche est immense et vous êtes les premiers à vous en rendre compte. Les dangers principaux qui vous menacent sont : l'inexpérience des populations à se gouverner, les luttes tribales, qui jadis ont fait de mal et qui, à aucun prix, ne doivent reprendre, l'attraction que peuvent exercer sur certaines régions des puissances étrangères, prêtes à profiter de la moindre défaillance. Vos dirigeants connaîtront la tâche difficile de gouverner. Il leur faudra mettre au premier plan de leurs préoccupations, quel que soit le parti auquel ils appartiennent, les intérêts généraux du pays. Ils devront apprendre au peuple congolais que l'indépendance ne se réalise pas par la satisfaction immédiate des jouissances faciles, mais par le travail, par le respect de la liberté d'autrui et des droits

de la minorité, par la tolérance et l'ordre, sans lesquels aucun régime démocratique ne peut subsister. Je tiens à rendre ici un particulier hommage à la Force Publique qui a accompli sa lourde mission avec un courage et un dévouement sans défaillance.

L'indépendance nécessitera de tous des efforts et des sacrifices. Il faudra adapter les institutions à vos conceptions et à vos besoins, de manière à les rendre stables et équilibrés. Il faudra aussi former des cadres administratifs expérimentés, intensifier la formation intellectuelle et morale de la population, maintenir la stabilité de la monnaie, sauvegarder et développer vos organisations économiques, sociales et financières.

Ne compromettez pas l'avenir par des réformes hâtives, et ne remplacez pas les organismes que vous remet la Belgique, tant que vous n'êtes pas

certain d pouvoir faire mieux.

Entretenez avec vigilance l'activité des services médicaux dont l'interruption aurait des conséquences désastreuses et ferait réapparaître des maladies que nous avons réussi à supprimer. Veillez aussi sur l'oeuvre scientifique qui constitue pour vous un patrimoine intellectuel inestimable. N'oubliez pas qu'une justice sereine et indépendante est un facteur de paix sociale ; la garantie du respect du droit de chacun confère à un Etat dans l'opinion internationale, une grande autorité morale.

N'ayez crainte de vous tourner vers nous. Nous sommes prêts à rester à vos côtés pour vous aider de nos conseils, pour former avec vous les techniciens et les fonctionnaires dont vous aurez besoin.

L'Afrique et l'Europe se complètent mutuellement et sont appelées en coopérant au plus brillant essor. Le Congo et la

Belgique peuvent jouer un rôle de première grandeur par une collaboration constructive et féconde, dans la confiance réciproque.

Messieurs,

Le monde entier a les yeux fixés sur vous. A l'heure où le Congo choisit souverainement son style de vie, je souhaite que le peuple congolais conserve et développe le patrimoine des valeurs spirituelles, morales et religieuses qui nous est commun et qui transcende les vicissitudes politiques et les différences de race ou de frontière.

Restez unis, et vous saurez vous montrer dignes de grand rôle que vous êtes appelés à jouer dans l'histoire de l'Afrique. Peuple congolais, Mon pays et moi-même nous reconnaissons avec joie et émotion que le Congo accède ce 30 juin 1960, en plein accord et amitié avec la Belgique, à l'indépendance et à la souveraineté internationale. Que Dieu protège le Congo !



*L'adresse à la Nation
du chef de l'Etat,
Félix-Antoine Tshisekedi, à la
veille de la commémoration
du 60ème anniversaire de
l'indépendance de notre
pays a duré 43 minutes. Son
intégralité est à lire sur notre
site www.e-journal.info*

Le sabre du Roi Baudouin arraché

Dans la série Le dessous des images, nous souhaitons raconter l'histoire qui se cache derrière certaines photos ou images emblématiques, connues ou moins connues, qui ont marqué notre société ou notre regard sur le monde. Robert Lebeck a photographié ce jeune homme congolais volant l'épée de cérémonie du roi belge Baudouin. La scène se passe durant la cérémonie officielle de la libération du Congo dans la capitale de Léopoldville (actuel Kinshasa) le 29 juin 1960. La photographie devient une métaphore symbolique de la fin du colonialisme en Afrique. C'est tout l'art pour un photojournaliste d'être au bon endroit au bon moment... Nous sommes mercredi après-midi lorsque la photographie de Robert Lebeck est prise, il fait beau, les drapeaux nationaux sont brandis, la foule rassemblée, les autorités escortent la limousine officielle. La voiture passe au milieu d'une haie de spectateurs, photographes et journalistes venus du monde entier pour reporter l'évènement historique. C'est la cérémonie d'indépendance du Congo mettant fin à 80 ans de Congo belge. Le roi Baudouin des Belges remet le pouvoir à Joseph Kasa-Vubu, premier Président de la République Démocratique du Congo. Robert Lebeck n'est pas le seul photojournaliste venu couvrir la cérémonie. Comme on le voit à l'image, d'autres photographes sont présents dont Hilmar Pabel, mais ils ne réalisent pas encore où se situe l'action. Alors que la voiture officielle est



déjà passée à gauche de Robert Lebeck, les autres se sont empressés de passer devant la limousine pour photographier le Président Kasa-Vubu et le roi Baudouin.

C'est sur une intuition et en étant placé au bon endroit au bon moment que Lebeck a pu obtenir ce cliché.

Juste avant la cérémonie, Robert Lebeck est dans un restaurant belge avec ses collègues pour sa pause déjeuner, le roi n'a pas encore atterri. Certains journalistes sont déjà partis espérant intercepter Baudouin à l'aéroport mais Lebeck prend son temps. Il préfère aller directement en ville, sur le Boulevard Albert où le convoi du roi et du nouveau président est attendu. La foule a déjà gagné la rue principale jonchée de monuments de Leopold II qui s'érigent à présent comme la fin d'une ère.

Un geste symbole

Le jeune homme congolais que Robert Lebeck a pu voir courir quelques temps le long de la limousine noire décapotable a saisi l'occasion pour voler l'épée officielle du roi belge. En arrière plan, on voit le roi et le président saluant les foules, imperturbables. Le jeune homme sera rattrapé un peu plus loin par les forces armées congolaises.

L'homme à l'épée s'appelle

Ambroise Boimbo, et on pourrait interpréter son geste comme un message montrant que la liberté offerte par la Belgique n'est pas donnée mais bien prise. Un geste symbole rempli d'honneur et de fierté. Ambroise Boimbo est mort en 1989, et est devenu connu à titre posthume lorsque des journalistes se sont intéressés à sa vie.

L'année du continent noir

Le reportage de Lebeck est d'abord publié dans Paris Match le 9 juillet 1960 sous le titre « King's Sword in a Black Hand » (« l'épée du roi dans une main noire »). Deux jours plus tard, Life le publie sous le titre de « King gives up a colony-and his sword » (« le roi renonce à une colonie-et à son épée »). Ils sont suivis par Kristall et le magazine italien Epoca, sans compter les nombreux livres, anthologies, expositions et catalogues qui ont présenté cette photographie de Lebeck. La colonisation du Congo remonte au XIXe siècle. Le pays est annexé par le roi Leopold II lors de la conférence de Berlin de 1884/1885 qui réunissait les puissances coloniales. À la fin de 1960, le Congo était peuplé d'environ 2,5 millions d'habitants dont 80 000 blancs. Si le plan d'émancipation de l'Afrique belge était

planifié sur trente ans et l'indépendance non prévue avant les années 80, tout est allé beaucoup plus vite que ce que prévoyaient les puissances coloniales.

Les mouvements nationalistes dans le Congo belge ont débuté en 1958 pour rapidement se radicaliser et donner lieu à des émeutes, notamment les émeutes de Leopoldville entre le 4 et le 6 janvier 1959. Patrice Lumumba, assassiné le 17 janvier 1961 fut un acteur majeur dans la libération du Congo avec notamment la création du Mouvement national congolais (MNC). À la fin de janvier 1960, les partis congolais se rassemblent à Bruxelles autour d'une table ronde. L'indépendance est organisée dans la précipitation par le gouvernement belge qui espère garder le contrôle des richesses. La libération est fixée au 30 juin, le lendemain de la cérémonie.

Le pays prend son indépendance effective le 30 juin 1960. Cela entre dans le cadre d'une vague d'émancipations en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale suite aux révoltes nationalistes : Cameroun, Togo, Mali, Niger, Dahomey (sud-ouest de l'actuel Bénin), République de Haute-Volta (actuellement Burkina-Faso), Côte d'Ivoire, Gabon et Mauritanie. On parle de « l'année africaine » et de « l'heure zéro » du continent noir.

Cette photographie devient une image-icône. Elle touche les consciences et représente une symbolique forte de la fin du colonialisme et du passage à l'indépendance.

Table ronde de Bruxelles : 60 ans !

Janvier 1960 et janvier 2020, c'est le 60^e anniversaire de la Table ronde congolo-belge, appelée également Table ronde de Bruxelles, organisée en deux parties, la première, politique, du 20 janvier au 20 février 1960 et la seconde, économique, du 26 avril au 16 mai 1960 et lesdites assises avaient réuni d'une part des représentants politiques et chefs coutumiers congolais et, d'autre part, des dirigeants publics et économiques belges.

L'ouverture solennelle des négociations eut lieu le 20 janvier 1960 avec un discours prononcé par le Premier ministre Gaston Eyskens.

L'idée d'une rencontre entre les deux parties visant à organiser l'indépendance de la colonie belge fut adoptée par le Ministre August De Schrijver, chargé du Congo belge et du Ruanda-Urundi et a été soutenue dès 1959 par le Parti congolais du travail, rejoint par l'Alliance des Bakongo (ABAKO) et le Parti socialiste belge.

Plusieurs facteurs ont été à la base de la convocation de cette Table ronde entre autres: les revendications d'autonomie évoquées par Lumumba et Kasa Vubu ; les émeutes de janvier 1959 et l'insécurité subséquente; les mouvements de la décolonisation de



l'Afrique dans les colonies françaises et anglaises ; la détérioration de l'économie belge ainsi que la tension politique dans la colonie. Tous ces facteurs avaient amené le Roi belge à exprimer, à travers son discours du 13 janvier 1959, la volonté du gouvernement belge de conduire, sans attermoiements funestes, mais sans précipitation inconsidérée, les populations congolaises à l'indépendance dans la prospérité et la paix.

C'est ainsi que fut annoncé le 3 janvier 1960, par le gouvernement belge, la convocation d'une table ronde avec pour but de l'aider la colonie congolaise à passer du régime de tutelle à l'indépendance.

Parmi les grandes résolutions adoptées lors de ces rencontres on peut citer l'accession

de la République démocratique du Congo à sa souveraineté nationale le 30 juin 1960 et l'organisation des institutions.

La présidence de ladite table ronde était confiée à Monsieur Albert LILAR, Vice-président du Conseil et la partie belge était représentée par le Ministre du Congo belge et du Ruanda-Urundi; du Ministre chargé des Affaires économiques et financières du Congo belge et du Ruanda-Urundi; du Ministre de l'Intérieur ; du Ministre des Affaires culturelles et du Ministre de la Justice. D'autre part, le Sénat et la Chambre de Représentants belge ont été aussi représentés par les membres des Parti libéral, Parti socio-chrétien, Parti socialiste belge.

Tandis que du côté congolais, la délégation était composée des

représentants de partis et regroupements politiques tels que le Cartel, l'Abako, les MNC (Lumumba et Kalonji), PSA, Parti du peuple, PNP, Abazi, FGC, CERECA, CONAKAT, ASSORECO, ARP, Union Congolaise ; ainsi que des représentants de chefs coutumiers des Provinces de l'Equateur, de la Province Orientale, du Kivu, du Katanga et du Kasai.

Parmi les leaders politiques qui avaient pris part à la Table ronde, on peut citer : Edmond Nzeza-Nlandu, Joseph Kasa-Vubu ; Daniel Kanza ; Albert Kalonji et Joseph Ileu ; Patrice Lumumba ; Victor Nendaka ; Moïse Tshombe ; Jean Bolikango ; Paul Bolya, Cléophas Kamitatu, Ferdinand Essandja et Jason Sendwe.

Herman BANGI BAYO

Les participants à la Table ronde de Bruxelles de 1960

I. La délégation belge

Membres du Gouvernement belge:

Albert LILAR, Vice-président du Conseil, Président de la Table Ronde; Auguste DE SCHRIJVER, Ministre du Congo belge et du Ruanda-Urundi; Raymond SCHEYVEN, Ministre chargé des Affaires économiques et financières du Congo belge et du Ruanda-Urundi; René LEFEBVRE, Ministre de l'Intérieur; Pierre HARMEL, Ministre des Affaires culturelles; Laurent MERCHERS, Ministre de la Justice.

Conseillers du Premier Ministre :

MM. J. DE MEYER, Conseiller; Comte H. d'ASPREMONT-LYNDEN, Chef de Cabinet-Adjoint; M. VAN DE PUTTE, Conseiller.

Conseillers du Vice-Premier Ministre :

MM. A. GOLDSCHMIDT, Chef de Cabinet; J. BRASSINNE, Attaché, Secrétaire de la Conférence.

Conseillers du Ministre du Congo :

MM. A. SCHOLLER, Vice-gouverneur Général; A. STENMANS, Secrétaire du Gouvernement; M. WILLAERT, Chef de Cabinet; A. VANDER STICHELE, Chargé de Mission; F. VERVIER, Attaché ; G. WATHAR, Attaché; M. ZWAENEPOEL, Attaché de presse; J. KASONGO, Attaché; J.-J. PALMERS, Secrétaire privé; L. DE GROOTE, Chargé de



mission; E. VAN WYLIK, Conseiller juridique; J. WESTHOF, Conseiller juridique; Conseiller du Ministre du Congo chargé des Affaires économiques et financières du Congo belge et du Ruanda-Urundi : M. J. DURIEUX, Chef de Cabinet.

Conseillers du Ministre des Affaires Etrangères : MM. P. DESCHAMPS, Chef de Cabinet-Adjoint; E. DAVIGNON, Stagiaire des Services Extérieurs du Ministère des Affaires Etrangères.

Conseiller du Ministre de la Défense Nationale : Colonel B.E.M. Lucien CHAMPION.

PIRON, Chef de Cabinet du Gouverneur Général.

SENAT:

Parti social-chrétien Membres effectifs : MM. Jean DUVIEUSART; Henri DELPORT.

Membres suppléants : MM. Paul ESTIENNE; Hubert LEYNEN.

Parti socialiste belge Membres effectifs : MM. Henri ROLIN; Dore SMETS.

Membres suppléants : MM. Simon FLAMME; Roger DEKEYZER.

Parti libéral

Membre effectif : M. Auguste BUISSERET.

Membre suppléant : M. Norbert HOUARDY.

CHAMBRE DES REPRESENTANTS

Parti social-chrétien

Membres effectifs : MM. André DEQUAE; Charles du BUS de WARNAFFE.

Membres suppléants: MM. Ludovic MOYERSON; Maurice BRASSEUR; Théo LEFEBVRE; Hilaire WILLOT; Jos DE SAEGER.

Parti socialiste belge

Membres effectifs : MM. Georges HOUSIAUX; Antoine SPINOY.

Membres suppléants : MM. Léo COLLARD;

Victor LAROCK; Henri PAYAT; Jos VAN EYNDE.

Parti libéral

Membre effectif : M. Hilaire LAHAYE.

Membres suppléants : MM. Maurice DESTENAY; René DREZE; Ferdinand BOEY.

II. La délégation congolaise CARTEL

Abako

3 membres effectifs : MM. Edmond NZEZANLANDU; Joseph KASAVUBU; Daniel KANZA.

4 membres suppléants : MM. Philibert LUYEYE; Simon NZEZA; Emmanuel KINI; Joseph YUMBU.

Mouvement National Congolais. - Tendance Kalonji (M.N.C.)

2 membres effectifs : MM. Albert KALONJI; Joseph ILEO (jusqu'au 15-2-1960); Paul NGANDU.

Suite en page 9

Les participants à la Table ronde de Bruxelles de 1960

Suite de la page 8

3 membres suppléants :
MM. Joseph NGALULA;
MUAMBA; Pierre
MISSAKABU.

Parti Solidaire Africain
(P.S.A.)

3 membres effectifs : MM.
Cléophas KAMITATU;
Sylvain KAMA; Justin
MATITI.

2 membres suppléants :
MM. Valentin LUBUMA;
Christian MAFUTA.

Parti du Peuple

1 membre effectif : M.
Alphonse NGUVULU.

1 membre suppléant : M.
Antoine MANDUNGU.

Fédération Générale du
Congo (F.G.C.)

1 membre effectif : M.
Henri KASONGO.

Alliance des Bayazi
(ÂBAZI)

1 membre effectif : M.
Gaston MIDU.

1 membre suppléant : M.
Wenceslas MBUENY.

Parti National du Progrès
(P.N.P.)

11 membres effectifs :
MM. Jérôme ANANY;
Jean-Marie KITITWA;
Alphonse ILUNGA;
Albert DELVAUX;
Antoine LOPES; André
ANEKONZAPA; Paul
BOLYA; André-Marie
EDINDALI; Fernand
ESSANDJA; Léopold
LIKINDA; Sylvestre MU-
DINGAYI.

11 membres suppléants
; MM. Dominique
MUBANGA; Joseph
KULUMBA; Louis
WITSHIMA; Michel

ATOKA; Pierre
MOMBELE; Ignace
KANGA; Revocato
KAPEPA; Gilbert PONGO;
Romain TELU; Victor
KANDE; EKWE.

Centre de Regroupement
Africain (CEREA)

1 membre effectif : M.
Anicet KASHAMURA
(remplacé par M. Jean
WERE-GEMERE).

1 membre suppléant :
Marcel BISUKIRO.

Mouvement National
Congolais - Tendance
Lumumba (M.N.C.)

3 membres effectifs :
MM. Patrice LUMUMBA;
Joseph KASONGO; Jean-
Marie YUMBA.

3 membres suppléants :
MM. Sébastien IKOLO;
FINANT; Bruno BUKASA.

Confédération des
Associations Katangaises
(CONAKAT)

2 membres effectifs : MM.
Moïse TSHOMBE; Jean-
Baptiste KIBWE.

2 membres suppléants :
MM. Charles MUTAKA;
François KASONGO
(détaché au Greffe et
remplacé par M. Prosper
MUJUMBA).

Association des
Ressortissants du Haut
(ASSORECO)

1 membre effectif : M.
Jean BOLIKANGO.

1 membre suppléant : M.
Armand BOBANGA.

Alliance Rurale
Progressiste

2 membres effectifs :
MM. Gervais BAHIZI;
SANGARA.

2 membres suppléants :

MM. Téodomie NZAMU
KWEREKA; Albert
KALINDA.

Baluba du Katanga
(BALUBAKÂT)

1 membre effectif : M.
Jason SENDWE.

1 membre suppléant : M.
Remy MWAMBA.

Union Congolaise

1 membre effectif : M.
Gabriel KITENGE.

1 membre suppléant : M.
Joseph SHANGO.

Délégation de chefs
coutumiers

Coutumiers de la Province
de Léopoldville

1 membre effectif : M.
Michel MPUTELA.

1 membre suppléant : M.
Henri ILENDIA.

Coutumiers de la Province
de l'Equateur

3 membres effectifs : MM.
Jean-Médard ILUMBE;
Eugène N'DJOKU;
Innocent ABAMBA.

3 membres suppléants
: MM. ENGULU;
MWANGA; MOSAMBA.

Coutumiers de la Province
Orientale

2 membres effectifs : MM.
François KUPA; Sabiti
MABE.

3 membres suppléants:
MM. Busimbo YAELE;
Joachim BATEKO;
Joseph LIONGA.

Coutumiers du Kivu

2 membres effectifs : MM.
Henry SIMBA; Omari
PENEMIZENGA.

1 membre suppléant : M.
Joseph TSHOMBA.

Coutumiers du Katanga
2 membres effectifs : MM.
Paul BAKO DITENDE;
Antoine MWENDA-
MUNONGO.

3 membres suppléants
: MM. Léon ILUIMGA;
KASEMBE; KABEMBE.

Coutumiers du Kasai

2 membres effectifs : MM.
Jonas MANGOLO; Emeri
PENESSENGA.

4 membres suppléants
: MM. Michel OHANGA;
Louis TSHIBAMBE; WAF-
WANA; KATOMBA.

Attaché congolais à la
conférence

M. Edouard BAYONA.

Conseillers de la
Délégation congolaise
CARTEL :

- Abako : M. J. VAN
BILSEN.

- M.N.C.(Kalonji) : M. J.
GERARD-LIBOIS.

- Parti du Peuple : M.
PERIN.

- P.S.A. : Mme SPITAEELS-
EVRARD.

- F.G.G. : M. LACOURT.

BALUBAKAT : M. A.
DOUCY.

UNION MONGO : Mme P.
BOUVIER.

P.N.P. : MM. H. SIMONET;
LE BRUN; CAMBIER.

COUTUMIERS : MM. J.
MAISIN; G. MINEUR.

CONAKAT : M. HUMBLE.
CEREA : M. J. TERFVE.

UNION CONGOLAISE :
M. A. RUBENS.

A.R.P. : M. COULET.

ASSORECO : M. V.
PROMONTORIO.

M.N.C. LUMUMBA : M. E.
LOLIKI.

La première génération d'hommes d'affaires congolais

Partis de rien ou presque...

Dans les années 1960 et celles qui ont suivi, le pays a vu naître des hommes d'affaires d'un grand renom. Ils suscitaient l'admiration de tous et créaient des emplois. Aujourd'hui, cette espèce a quasiment disparu. À Mbuji-Mayi et à Tshikapa, la population a un rêve collectif : s'enrichir à travers l'exploitation du diamant. Le Zaïre de Mobutu pouvait s'enorgueillir de ses self made men, qui ne devaient leur réussite sociale qu'à eux-mêmes. Partis de rien, ils étaient devenus millionnaires en dollars grâce à leur détermination. Beaucoup, pour ne pas dire quasiment tous, venaient de milieux modestes. Ils n'étaient ni des parvenus ni des "parachutés" comme aujourd'hui. Au contraire, ils étaient nés sans le sou et avaient stoppé leurs études relativement tôt pour diverses raisons. Ils, c'étaient Augustin Dokolo Sanu, Augustin Kisombe Kiaku Muisi, Ngunza Bonanza, Mukendi Fontshi, Lusakivana, François-Xavier Matanda ma Temu, Baron Manoka... De cette génération des self made men des années 1960-1980, il ne reste plus grand monde, à part Victor Ngezayo, Pascal Kinduelo, Raphaël Katebe Katoto et quelques autres. À l'époque du Zaïre, et avec à l'appui du pouvoir en place, certaines personnes avaient fait fortune grâce à la zaïrianisation décrétée en 1973. La nationalisation leur avait permis d'hériter de biens d'entrepreneurs étrangers. Tel avait été le cas de Jeannot Bemba Saolona, le père de Jean-Pierre Bemba ; Ignace



Bemba Saolona, jadis patron de la compagnie aérienne Scibe Airlift

Moleka Liboke, Litho Moboti... La proximité avec la famille présidentielle était aussi, pour quelques-uns, un atout pour réussir socialement. Tel avait été le cas de Teddy Kinsala ou d'Ado Makola, couturier à l'origine. Il diversifia par la suite ses activités et monta plus haut, notamment grâce à la spéculation foncière. Ado Makola bouscula la hiérarchie dans le football kinois avec son club Matonge, et rien ne pouvait l'arrêter dans son ascension.

En 1997, l'arrivée au pouvoir de Laurent-Désiré Kabila, à qui succéda Joseph Kabila en 2001, a changé la donne. Certains proches des hommes d'affaires du temps du Zaïre essaient aujourd'hui, tant bien que mal, de remonter des activités au pays. En revanche, de nouveaux « boss » ont émergé. On peut citer, par exemple, Moïse Katumbi, Modeste Makabuza, Bonaventure Nzolantima, Deo Katulanya, Jean

Lengo Ledyo, Raymond Mokeni Ekopi... Et puis, il y a surtout des fortunes qui se bâtissent dans l'ombre du pouvoir. Pour l'heure, la photographie des « nouveaux riches » reste floue. Des véritables self made men n'ont pas encore réellement émergé.

Parcours du combattant

En suivant leurs différents itinéraires, on se rend compte que les hommes d'affaires congolais restent dans la logique de l'entreprise individuelle ou familiale. Déjà, avant 1960, le pays voyait naître des self made men d'un grand renom. Dokolo avec sa Banque de Kinshasa, Bemba avec SCIBE Zaïre, Lusakivana avec ses chambres froides, Kisombe avec AMASCO, ACCO, Zaïre Prestige, Mutambayi avec Auto Service Zaïre et bien d'autres s'étaient imposés en couvrant tous les secteurs de l'activité économique. Tout est prétexte pour expliquer ce que sont devenus ces fleurons des années 1960-1980 et pourquoi toutes ces propriétés personnelles, ces entreprises individuelles ou familiales n'ont pas survécu longtemps à leurs fondateurs. Le constat est que, quand la famille se disloque, l'entreprise en paie le prix à la suite d'une gestion souvent peu orthodoxe. Pour les unes, la conjoncture économique de l'époque avait fini par porter le coup de grâce : la faillite sans possibilité de recourir aux banques pour des crédits. Pour d'autres, les entreprises avaient été mises à mal par les tenants du pouvoir.

La réussite au bout du travail

La culture ambiante, hier comme aujourd'hui, est fondée sur l'idée selon laquelle la réussite sociale passe uniquement par l'école. Cependant, les exclus du système scolaire élitiste rêvaient de s'en sortir autrement. L'immensité du pays, ses ressources naturelles et le libéralisme économique renforçaient ce désir de réussir à partir de rien chez certains jeunes. Augustin Kisombe confia que ce rêve avait conduit la plupart d'entre eux à voir le Congo comme une terre promise. L'ascension d'Augustin Dokolo incarne, mieux que chez quiconque, le rêve d'une réussite personnelle par le travail et le mérite. C'est ainsi que beaucoup d'hommes d'affaires de l'époque s'en vantaient. Tel était le cas de Massamba « Newman ». Ce self made man, qui fut le plus médiatisé de son époque, avait introduit au pays des mini-chaines hi-fi de marque Thomson. Ses démêlés avec la justice finirent par entraîner sa faillite. La femme d'affaires Ilondo, longtemps présidente de l'Association des femmes commerçantes du Zaïre, symbolisait la réussite des Zaïroises, dont des épouses de ressortissants ouest-africains appelés Popo, installés au pays. Ilondo inspira les affaires de plusieurs commerçantes spécialisées dans le commerce du super wax au marché central de Kinshasa. Baron Manoka fut le premier à avoir construit un immeuble

Suite en page 11

La première génération d'hommes d'affaires congolais

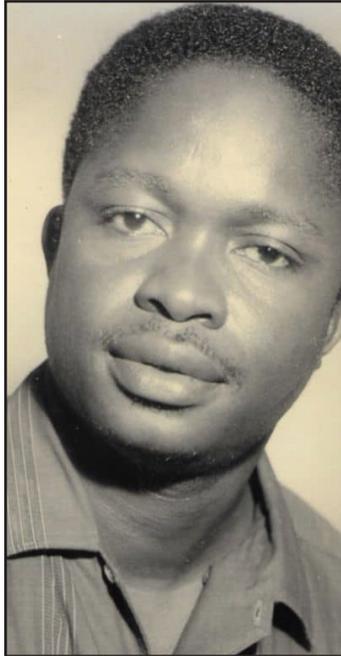
Partis de rien ou presque...

Suite de la page 10

au quartier Foncobel, devenu Kimbangu. Les chanteurs de l'époque l'ont immortalisé. Pour sa part, Bonaventure Nguza Bonanza monta la première brasserie nationale qui produisait la bière Brana et construisit l'hôtel Bonanza, près du marché central de Kinshasa. Il fut également un grand propriétaire foncier en plus de l'immobilier, avec des domaines agropastoraux, notamment dans le Bandundu. Pour montrer sa toute puissance financière, Nguza Bonanza n'hésita pas d'asphalter, à Kingabwa, l'avenue où se trouvait sa brasserie. Quant à Placide Lengelo Muyangandu, il fut le premier industriel à fabriquer des ampoules électriques dans son usine Lengram à Limete. Il se lança plus tard dans la politique jusqu'à devenir ministre des PTT.

Le rêve kasaïen

C'est au Kasai, avec les diamants, que l'ambition personnelle a eu beaucoup d'adeptes. À Mbuji-Mayi (Kasai-Oriental) et à Tshikapa (Kasai-Occidental), la population a un rêve collectif : l'exploitation artisanale du diamant. Dans les années 1960, parmi les déplacés de Bakwanga, l'actuelle Mbuji-Mayi, on trouvait des commerçants de carrière qui, malgré les difficultés, parvinrent à faire prospérer leurs affaires. C'est le cas de Beya Mwamba, Nkolongo Cocovera, Mukeba Kafuka, Joseph Tshidimu, Jean Ilunga, André Mutambayi... Ils furent parmi les premiers opérateurs économiques



Baron Manoka, un des hommes d'affaires d'autrefois

du Kasai. Ils avaient une culture des affaires héritée à Luebo, Tshimbulu, Bukavu, Léopoldville, Luluabourg (Kananga) ou au Katanga d'où ils étaient venus. Puis, vint l'ère des « trafiquants », creuseurs et négociants de diamants, dans les années 1970 et 1980. Les trafiquants avaient une autre culture des affaires : m'as-tu vu, ils s'illustraient par des excès. Des noms célèbres : Mukendi Fontshi wa Tshilenge, Mukeba Bukula, Bimansha Suminyina, Lukusa Tanzi, Nyanguila Champion, Katompa Lubilanji, Tshibangu Biayi, Tshango, Tshamala Alida, Ngoyi Tshangolard, Vantraska, Ngandu Malik, Tshikas, Mulele, Mukandila Monji Mule... Dans les années 1980, époque où avait enflé la bulle du diamant, ils s'offraient des voitures de luxe, des voyages en Europe ou aux États-Unis. Ils cherchaient à accumuler à la vitesse de l'éclair des fortunes pour

frimer. Mukendi Fontshi avait des avions. Son oncle Aubert Mukendi, s'occupait de la gestion de Fontshi Air Service (FAS). Cette compagnie avait fini par faire faillite. Amateurs de tout ce qui brille, les trafiquants de diamants constituaient la grande majorité d'opérateurs économiques du Kasai. Certains ont survécu à leur époque. Tel est le cas de Serge Kasanda Serkas, surnommé « FMI ». Ses affaires continuent, notamment dans l'immobilier.

Trafic d'influence

Le contexte de l'époque était marqué par le trafic d'influence. Ceux qui montaient financièrement en puissance étaient dans le viseur des tenants du pouvoir, du moins des services de renseignement. C'est ainsi que des trafiquants ou d'autres hommes d'affaires cherchèrent des relations, des alliances dans l'entourage des hommes forts de la province de l'Équateur, des dignitaires du régime ou carrément auprès des membres de la famille présidentielle. Ceux qui n'étaient pas en odeur de sainteté auprès des dignitaires du régime, étaient menacés et leurs biens parfois confisqués. C'est pourquoi, elles devaient faire allégeance par crainte de tout perdre. Kalonji Nsenda, un des grands hommes d'affaires du Kasai, fondateur du groupe ICCI spécialisé dans l'importation des produits alimentaires, fut spolié par un dignitaire de Mobutu, actuellement sénateur. Trafiquant de

diamants, à ses débuts, il monta l'établissement Kansebu, dans les années 1960, à Ngandajika dans le Kasai-Oriental, avec des représentations à Mbuji-Mayi, Kinshasa et Matadi. Plus tard, cette société se mua en groupe ICCI. De même, Dokolo fut spolié de sa banque et mourut en exil en France...

Les services de renseignements, hier comme aujourd'hui, sont craints de tous. Nkolongo Cocovera, propriétaire de Tanko Hôtel et l'un des hommes d'affaires de la première génération à Mbuji-Mayi, en garde un triste souvenir. Il a vu des gens descendre à son hôtel aux frais des autorités provinciales ou du pays sans que les factures ne soient payées. Mutambayi André Motor fut un des grands transporteurs privés au Kasai et à Kinshasa avec sa société Auto Services Zaïre. Ses activités prospérèrent grâce à des contrats avec le fabricant de véhicules Mercedes.

On raconte qu'il se présenta un matin à sa banque pour retirer l'argent afin de payer ses créanciers. Grande fut sa surprise d'apprendre qu'il n'y avait plus rien dans ses comptes sous prétexte que le président-fondateur du MPR aurait emprunté son argent pour payer la solde des militaires... Dans cette atmosphère délétère, certains self made men (plus beaucoup) ont résisté à la tempête et un petit nombre continuent encore (plus par leur descendance) de fructifier leurs affaires jusqu'à ce jour.

Indépendance Cha Cha : hymne des indépendances des pays africains

60 ans après, la chanson Indépendance cha cha n'a pris aucune ride et on la joue en boucle lors des célébrations de l'accession à la souveraineté internationale de plusieurs pays africains et elle est vite devenue l'hymne de l'émancipation du continent noir. Cette chanson mythique a également fait l'objet de plusieurs adaptations entre autres par le musicien belgo-congolais Baloji, intitulée "Le jour d'après", par Siku Ya Baadaye dans l'album "Kinshasa succursale" et par Gérard Addat, dans la chanson "La liberté cha cha". Elle a été interprétée dans l'une des scènes du film Lumumba de 2000, réalisé par Raoul Peck et dans son documentaire "Lumumba, la mort d'un prophète".

Sur invitation de Thomas Kanza, fonctionnaire au Marché commun européen, ancêtre de l'Union européenne, qu'un groupe, réunissant les musiciens de l'African Jazz et de l'Ok Jazz, a été monté par Grand Kallé pour aller agrémenter la Table ronde qui devait se tenir au mois de janvier 1960 à Bruxelles. Certains musiciens avaient posé des conditions pour y participer et Franco, de son côté, avait



décliné l'offre refusant d'être sous le commandement de Grand Kalle. Ce dernier avait pu convaincre Vicky Longomba et Brazzos, tous deux sociétaires de l'Ok Jazz, d'intégrer le groupe à côté des musiciens de l'African Jazz tels que Docteur Nico, Déchaud Mwamba, Roger Izeidi, Pierre Yantula Bobina Elengesa dit Petit Pierre.

Cette équipe agrémentait les moments de pauses et de détente des membres de la délégation congolaise à l'hôtel Plaza de Bruxelles pour leur permettre de se défouler.

Après l'obtention de l'accord sur l'indépendance le 30 juin 1960, Thomas Kanza s'était pointé là où les musiciens logeaient avec un bout de feuille contenant les noms de politiciens

ainsi que ceux de leurs partis ou regroupements politiques et l'avait remis à Grand Kalle pour composer un morceau immortalisant l'événement. Après avoir fredonné seul le morceau, il s'est fait accompagné par ses musiciens. Cette chanson est née alors d'une improvisation dictée par l'enthousiasme d'une émancipation tant attendue par les populations africaines. Elle loue la victoire de l'indépendance et la réussite de la table ronde avec l'union de la plupart des partis politiques congolais de l'époque et de leaders charismatiques constitués en un front commun.

Parmi les partis et regroupements politiques repris dans cette chanson, on peut citer Association

des Ressortissants du Haut-Congo (ASORECO), l'Alliance des Bakongo (ABAKO), la Confédération des associations tribales du Katanga (CONAKAT), le Cartel Katangais (Cartel), le Front Commun, le Mouvement National Congolais (MNC), le Parti National du Progrès (PNP), l'UGECO, l'Alliance des Bayanzi (ABAZI) et le Parti Solidaire Africain (PSA) sont tous mentionnés.

Et en ce qui concerne les politiciens, les noms de certains leaders ont été repris comme Jean Bolikango, Joseph Kasavubu, Patrice Lumumba, Albert Kalonji, Paul Bolya, Moïse Tshombé, Cléophas Kamitatu, Ferdinand Essandja et Daniel Kanza. Tous ces partis et ces hommes de premier plan s'étaient ainsi réunis en un «front commun» pour aboutir à l'émancipation de la nation congolaise.

Indépendance cha cha fut adoptée par d'autres radios tant du continent africain que du monde comme l'hymne des mouvements anticolonialistes dans toute l'Afrique noire et elle est devenue le premier tube panafricain.

Herman BANGI BAYO

Texte de la chanson Indépendance cha cha

Indépendance Cha-cha to zuwi ye!
Oh Kimpwanza cha-cha tubakidi
Oh Table Ronde cha-cha ba gagner oh!
Oh Lipanda cha-cha tozuwi ye!

Indépendance Cha-cha to zuwi ye!
Oh Kimpwanza cha-cha tubakidi
Oh Table Ronde cha-cha ba gagner oh!

Oh Lipanda cha-cha tozuwi ye!

ASORECO na ABAKO
Bayokani Moto moko
Na CONAKAT na Cartel
Balingani na Front commun

Bolikango, Kasavubu mpe
Lumumba na Kalondji
Bolya, Tshombe, Kamitatu,
oh Essandja, Mbuta Kanza.

Indépendance Cha-cha to zuwi ye!

Oh Kimpwanza cha-cha tubakidi
Oh Table Ronde cha-cha ba gagner oh!
Oh Lipanda cha-cha tozuwi ye!

Na MNC, na UGECO
ABAZI, na PDC
Na PSA, na African Jazz na Table Ronde mpe ba gagner!

Indépendance Cha-cha to zuwi ye!
Oh Kimpwanza cha-cha

tubakidi
Oh Table Ronde cha-cha ba gagner oh!
Oh Lipanda cha-cha tozuwi ye!

Indépendance Cha-cha to zuwi ye!
Oh Kimpwanza cha-cha tubakidi
Oh Table Ronde cha-cha ba gagner oh!
Oh Lipanda cha-cha tozuwi ye!



30 juin 1960, il y a 60 ans/Regard rétrospectif de Dizzy Mandjeku et Ngangura Mweze

«L'indépendance du Congo signifiait la fin des coups de fouet»

Le 30 juin 1960, le Congo arrachait son indépendance à la Belgique. À l'époque, la légende vivante de la rumba congolaise Dizzy Mandjeku avait quatorze ans. Le réalisateur Mweze Ngangura en avait neuf. Alors que la Belgique est secouée par une nouvelle vague décoloniale, les deux artistes bruxellois se souviennent de ce moment historique dont ils furent témoins. « Il faut absolument enseigner cette histoire. »

« Bienvenue dans mon bureau », sourit Dizzy Mandjeku, 74 ans, qui a depuis longtemps fait du Café Fiesta de la rue de Quatrecht son quartier général. « C'est ici que je fais toutes mes interviews et que je signe mes contrats », dit la star mondiale de la rumba congolaise en brandissant depuis son smartphone une photo de lui et Stromae dans le même bistrot zébré, officialisant leur collaboration sur le tube mythique Papaoutai. Le guitariste virtuose derrière le récent album De Palenque à Matonge, produit de sa rencontre avec le groupe afro-colombien Alé Kumá, se réjouit de revoir Mweze Ngangura, 69 ans, qu'il n'a plus croisé « depuis de longues années. »

Lorsque la figure incontournable du cinéma africain, (re)découverte par les Bruxellois en 2019 via une carte blanche de la Cinematek, fait irruption dans le café du quartier de la gare du Nord, l'enthousiasme est réciproque. « Nous avons beaucoup d'estime mutuelle. Nous étions contents de nous revoir », confiera plus tard Mweze Ngangura.

Si les deux artistes bruxellois sont réunis



en cette après-midi pluvieuse du mois de juin, c'est pour remonter le temps. Il y a soixante ans, le pays qui les a vus naître et grandir célébrait son indépendance vis-à-vis du Royaume de Belgique. Le 30 juin 1960, jour de la cérémonie officielle à Léopoldville (aujourd'hui Kinshasa), Patrice Lumumba, premier Premier ministre du Congo, s'adressait en ces termes à son peuple : « Congolais et Congolaises, combattants de l'indépendance aujourd'hui victorieux. » Si l'enthousiasme et les espoirs qu'avait fait naître une telle déclaration s'envolèrent six mois plus tard avec l'assassinat de Lumumba, l'épisode devait marquer à jamais l'histoire des indépendances africaines.

À l'époque, Dizzy Mandjeku était âgé de 14 ans et vivait avec sa famille à Coquilhatville, une ville de la province de l'Équateur appelée aujourd'hui Mbandaka. Mweze Ngangura avait 9 ans et habitait à Costermansville, aujourd'hui Bukavu, située sur la rive sud-ouest du lac Kivu. Les événements de juin 1960 sont restés gravés dans la mémoire des deux artistes. Aujourd'hui, alors que les luttes décoloniales et antiracistes semblent connaître un nouvel élan historique, ils convoquent volontiers le passé...

Quels souvenirs conservez-vous du 30 juin 1960, date de la déclaration d'indépendance du Congo ?
Dizzy Mandjeku : C'était un jour spécial, c'était un jour de liesse populaire mais à quatorze ans, je n'avais pas tout à fait conscience de ce qui se passait. Avant la déclaration d'indépendance, des bruits couraient. Je me souviens qu'à côté de chez moi une église kimbanguiste (Église indépendante africaine chrétienne fondée en 1921 par Simon Kimbangu, NDLR) entonnait une chanson révolutionnaire qui disait qu'un jour la Terre allait tourner et que le Congo serait libre.

Mweze Ngangura : Je devais être en quatrième primaire et à la sortie de l'école, mes amis commençaient à écrire partout à la craie sur le bitume « indépendance », c'était l'équivalent des tags aujourd'hui. Je leur demandais : c'est quoi cette histoire d'indépendance ? Et ils me répondaient : tous les blancs vont rentrer chez eux.

Mandjeku : Il y avait beaucoup de brimades et de coups de fouets de la part des Belges. Si nous arrivions en retard à l'école, on nous donnait des coups de liane sur les fesses qui nous empêchaient de s'asseoir pendant deux ou trois jours. Les Congolais vivaient dans des cités-dortoirs et quand on se rendait là où habitaient les Européens, on nous disait : « Le blanc dort, interdiction de parler ! ». Les interdictions étaient nombreuses alors

dans la tête d'un adolescent, l'annonce de l'indépendance signifiait qu'on allait enfin être libéré de tout cela.

Ngangura : Le 30 juin 1960, le jour de la déclaration d'indépendance, je n'étais pas à Bukavu mais chez mes grands-parents au village où j'avais l'habitude de passer les grandes vacances. À la rentrée scolaire, j'étais étonné de voir un soldat congolais debout dans une jeep militaire. On m'a répondu que c'était normal, que les noirs étaient désormais des officiers.

Que représentait pour vous Patrice Lumumba, premier Premier ministre du Congo indépendant, figure de la décolonisation ?

Mandjeku : J'ai vécu son avènement. Je suis allé l'applaudir pendant sa tournée de province. Il symbolisait la libération du pays et la cessation des coups de fouet.

Ngangura : Je suis allé voir Lumumba en cachette lors d'un meeting sur l'indépendance au milieu de la place commerciale de la commune où je vivais. Tout un mythe s'était créé autour de lui, on lui attribuait des pouvoirs mystiques.

Mandjeku : On entendait beaucoup parler de Lumumba mais aussi d'autres grands leaders africains, du Mouvement des non-alignés (une alliance tiers-mondiste commencée en 1961 face aux blocs occidental et communiste, NDLR), de la guerre d'Algérie, si bien que nous avons nous-même commencé à nous rebeller à notre façon (sourire). Nous étions toute une bande et pendant le couvre-feu, nous tendions une corde aux gendarmes qui patrouillaient à vélo la nuit et ils tombaient comme des quilles (rires). Ce qui est certain, c'est

Suite en page 15

30 juin 1960, il y a 60 ans/Regard rétrospectif de Dizzy Mandjeku et Ngangura Mweze

«L'indépendance du Congo signifiait la fin des coups de fouet »

Suite de la page 14

que Lumumba, lui, voulait vraiment le bien du Congo et qu'il a été coupé dans son élan. S'en est suivi un total imbroglio.

Ngangura : Lors de la mort de Lumumba, je me souviens que tout le monde devait se promener avec une petite feuille sur la tête pour signifier qu'on était en deuil. Ceux qui ne se pliaient pas à cette injonction pouvaient se faire arrêter ou tabasser. Je pense que cette arrogance de la part des militaires congolais ne faisait que refléter le côté trop autoritaire des colons. Nous avons payé beaucoup d'erreurs de la colonisation et peut-être que nous continuons à payer.

Parliez-vous beaucoup de politique à la maison ?

Ngangura : Peu. Ce n'est que durant les mois précédant l'indépendance que la politique s'est invitée dans les conversations des adultes. Pour la plupart des gens, la colonisation était l'ordre établi. Pour avoir les mêmes droits qu'un blanc, un noir devait obtenir un diplôme spécial. Chaque année, un émissaire de l'administrateur colonial venait voir si vous plantiez des fleurs devant chez vous, mangiez avec des couverts ou si les enfants dormaient dans des draps. C'est par ce genre de critères qu'on arrivait au statut d'« évolué ». Vous aviez alors le droit d'être appelé Monsieur. Mon père, qui était commerçant, n'était pas un évolué mais beaucoup de ses amis l'étaient.

Mandjeku : En tant qu'évolué, mon père avait le droit de sortir après 22 heures et de boire ce qu'on appelait des spiritueux mais le commun des mortels ne pouvait pas sortir. Avec les copains, on voulait sortir s'amuser mais c'était impossible.

Ngangura: Le terme d'évolué était extrêmement méprisant vis-à-vis des autres. C'était une grande brimade pour les Congolais d'être contrôlés par des gens venant d'un autre continent qui, au nom de la supériorité de la race blanche, vous disaient que vos croyances ancestrales ne valent plus rien, que la culture héritée de votre grand-père n'a pas de valeur. Ces réflexions sont arrivées pour moi beaucoup plus tard. Quand j'étais un gamin, je pensais que c'était la réalité de la vie et du monde. Nous vivions le système colonial comme la normalité.

Quand la prise de conscience s'est-elle opérée ?

Ngangura: Après mes études secondaires au Congo, j'ai obtenu une bourse pour faire des études de cinéma à l'IAD, ici en Belgique. C'est là que j'ai pris conscience que je ne pouvais pas prétendre au même degré d'humanité que mes amis blancs et que j'étais un personnage exotique.

Mandjeku : En venant en Belgique, nous étions confrontés à une nouvelle forme de racisme. Les copines de bureau de ma première copine belge lui disaient de mettre des draps blancs sur le lit pour voir si ma peau n'allait pas déteindre ou de passer sa main sur mon derrière pour voir s'il n'y avait pas un reste de queue. C'est pour vous dire les préjugés racistes !

Ngangura : Je pense que c'était le choc de cette vie en Europe qui m'a fait prendre conscience de ce que la culture coloniale avait mis en moi.

Aujourd'hui, la lutte antiraciste et décoloniale semble écrire une nouvelle page de son histoire à la suite de l'indignation causée par le meurtre de George Floyd aux États-Unis. Les espoirs soulevés

ces dernières semaines sont-ils comparables aux espérances formulées au temps des mouvements d'indépendance de l'Afrique ?

Ngangura : On dirait que la jeunesse actuelle européenne a pris conscience que le racisme existe et j'aime que les mouvements contre le racisme ne soient plus seulement portés par des noirs mais aussi par des blancs. Si je suis blanc et que je lutte contre le racisme, je ne dois pas le faire pour faire plaisir à mes amis noirs, je dois le faire au nom de la raison et au nom de ma propre humanité.

Mandjeku : Les racistes primaires ne se trouvent pas seulement aux États-Unis. En ce moment, une vidéo circule sur les réseaux sociaux d'une femme noire enceinte se faisant tabasser par la police dans le métro parisien. J'ai envie de croire que les choses sont en train de changer mais on en est loin. Le racisme est un virus.

Ngangura : Les noirs vivent le racisme dans leur sang, tous les noirs savent ce que c'est. Quand vous êtes dans un espace public, vous vous demandez si on vous parle à vous en tant qu'être humain ou en tant que personne noire. L'éducation et la culture dans lesquelles on a baigné procèdent de ce système qui a institué le racisme. On a vite fait de qualifier l'autre de sauvage. Je pense que l'Europe est en train de comprendre qu'elle n'est pas la garante de l'humanité.

Les pétitions et les actions physiques appelant à retirer les statues de Léopold II de l'espace public belge n'ont jamais été aussi insistantes. Quel sort faut-il réserver à ces vestiges coloniaux selon vous ?

Mandjeku : La place de

ces statues n'est pas dans l'espace public mais dans les musées. Avec toute la misère que la colonisation a apportée, voir des statues du roi esclavagiste dans les places publiques est vécu comme une réelle provocation.

Ngangura: L'histoire de notre relation entre Européens et Africains s'est fondée sur de mauvaises bases et il faut changer ces bases au nom de cette histoire commune. C'est normal de vouloir revoir l'histoire mais, pour moi, ça ne veut pas dire spécialement démanteler les statues. La responsabilité du roi Léopold II doit surtout être revue par des intellectuels et chercheurs belges. Comme dans toute science, il faut avoir le courage de la vérité. Il y a ensuite une responsabilité au niveau de l'enseignement. L'histoire de la colonisation n'a pas été enseignée et c'est comme cela que même Lumumba, qui est un nom connu dans le monde entier parmi les pères des indépendances africaines, n'est pas du tout connu dans les écoles en Belgique. On ne peut pas ne pas connaître.

Vous avez respectivement 69 et 74 ans. Au regard de votre parcours, quel message aimeriez-vous adresser aux jeunes générations ?

Mandjeku : Le combat n'est pas terminé. Le colonialisme se poursuit sous la forme du néocolonialisme. J'encourage les jeunes à se battre comme l'ont fait leurs ancêtres Patrice Lumumba, Kwame Nkrumah et Amílcar Cabral. Je les encourage à combattre pacifiquement mais fermement, à l'instar de la petite Greta Thunberg.

Ngangura : Si je devais avoir un message pour les jeunes, ce serait de s'informer. Il faut avoir le courage de chercher ce qui est vrai.

Lu par Bona MASANU

Justice/Affaire Tunda Ya Kasende**"Le procureur général a décidé un non-lieu, il n'y a donc pas de convocation ultérieure", selon Me Bienvenu Fasso**

L'affaire a secoué la toile pendant que les commentaires fusaient de toutes parts au sujet de l'interpellation du membre du gouvernement en charge de la Justice, le vice-Premier ministre Célestin Tunda Ya Kasende. Son conseiller juridique a tenu à éclairer l'opinion sur la rumeur qui circule sur les réseaux sociaux faisant état de la poursuite de l'audition de ce dernier, le lundi 29 juin, devant la Cour de cassation. Me Bienvenu Fasso Mfumunzanza affirme que l'affaire qui a opposé le ministre Tunda au parquet général près la Cour de cassation est "totalement close". "Après



audition, le procureur général près la Cour de cassation a décidé un non-lieu. C'est-à-dire que l'affaire est classée. Il y a donc pas de convocation ultérieure", a-t-il déclaré. Contrairement à ce qui

se raconte, Me Bienvenu Fasso précise que le ministre de la Justice Célestin Tunda n'est pas placé en résidence surveillée. "Il est totalement libre et circule sans problème aucun à travers Kinshasa", a-t-il ajouté. Rappelons que Célestin Tunda a été auditionné le samedi 27 juin dernier au Parquet général près la Cour de cassation. Il lui a été reproché d'avoir transmis les avis du gouvernement sur les propositions des lois des députés nationaux Aubin Minaku et Garry Sakata sans passer par le conseil de ministres.

B.M.

Déchéance du gouverneur Martin Kabuya du Kasai Central**La cour d'appel de Kananga se déclare incompétente pour examiner le recours**

La cour d'appel du Kasai Central a prononcé un arrêt samedi 27 juin dernier, dans lequel elle se déclare incompétente pour examiner le différend qui oppose le gouverneur Martin Kabuya à l'Assemblée provinciale à la suite de la motion de censure votée le mercredi 24 juin.

Les juges de cette haute instance judiciaire en province ont estimé qu'il ne leur revenait pas de statuer sur la validité d'une motion de censure



votée par l'assemblée provinciale car "étant un acte administratif". Déchu ce jour-là, le gouverneur Kabuya voulait par son recours introduit à la cour d'appel du Kasai Central, obtenir la surséance des effets de la motion. Une source judiciaire qui a requis l'anonymat a révélé que trois autres recours du gouverneur Martin Kabuya ont été reçus par la cour d'appel et que la suite sera donnée prochainement.

B.M.

Tollé général

En tout début de semaine dernière, des manifestations populaires de protestations ont été constatées à Kinshasa et bien au-delà provoquées par trois propositions de lois soumises à l'Assemblée nationale par le tandem Aubin Minaku et Garry Sakata. Cela a engendré un tollé général et une frange de la population à exprimé sa désapprobation. Une levée de boucliers qui a mis sur la sellette le vice-Premier ministre en charge de la Justice, Tunda Ya Kasende qui s'est clairement aligné pour soutenir cette démarche. Ce dernier vraisemblablement ramerait à contre-courant, car il a transmis ce qu'il a appelé "les avis du gouvernement" sans le quitus du Conseil des ministres. Pour faux et usage de faux, il a d'ailleurs fait l'objet d'une audition par un juge de la Cour de cassation après avoir été conduit par la police depuis sa résidence. Le constat fait est que ces propositions jugées scélérates et iniques violent plusieurs articles de la Constitution

remettant en cause l'indépendance de la justice. Visiblement la démarche des initiateurs consiste à la caporaliser dans le but de consacrer la dictature du ministre de la Justice sur les magistrats de parquets. Elle vise également à fragiliser le pouvoir régalien du président de la République de nommer et de révoquer les magistrats de parquets à travers l'intrusion malencontreuse du ministre de la Justice dans le Conseil supérieur de la magistrature en rendant obsolète le travail des magistrats. A tout prendre, ces propositions qui entretiendraient l'impunité. Sur le plan du droit, elles volent l'indépendance de la magistrature menaçant la stabilité sociale ainsi que les institutions du pays. Vu qu'elles dépouillent le président de la République de son pouvoir discrétionnaire tel que stipulé à l'article 82 de la Constitution en matière de nomination et révocation. En un mot, ces propositions pèchent par leur juridisme en s'écartant des attentes du peuple en ce qui

concerne l'effectivité de l'État de droit. Bien plus, elles visent la mainmise du ministre de la Justice sur les magistrats en instaurant une Conférence des procureurs alors qu'il existe déjà le Conseil supérieur de la magistrature. Eu égard à tout cela, le souhait collectif est leur rejet, donc leur retrait. Leur maintien est une trahison contre le peuple. La volonté de celui-ci étant la loi suprême. Comme on le voit, actuel Parlement n'est plus le reflet du peuple. Les événements du début de semaine dernière ont bien montré la rupture qui s'est dessinée entre le peuple et ses représentants. Le peuple a longtemps réclamé l'indépendance de la justice, bras séculier d'un État de droit. En sa qualité de garant de toutes les institutions de la République, le président de la République est appelé à assumer pleinement les missions qui lui sont dévolues au détriment des accords politiques. Souhait somme toute légitime !

Bona MASANU

Les artistes ne meurent jamais ils sont immortels
retrouvez les chaque jour sur notre site à 13h 30.

www.e-journal.info

**E-Journal
KINSHASA**

Bihebdomadaire en ligne

Autorisation de paraître

04/MIP/0029/95

Dépôt légal

09629571

Fondateur

Jean-Pierre EALE Ikabe

Société éditrice

ATL SARL

Directeur de publication

Bona MASANU Mukoko

+243892641124

Secrétaire de rédaction

Herman Bangi

+243997298314

Correspondants

Mike Malanda

Dieudonné Yangumba (Rtnc)

Patrick Eale

Asimba Bathy

Paris

Henri Mukoko

Jean-Claude Mass Monbong

+33612795774

Schengen

Alain Schwartz

Allemagne

Boose Dary

Mbandaka

Peter Kogerengbo

E-radio FM 100

Hôtel de la poste

Av Bonsomi/Mbandaka 1

Caricaturiste

Djeis Djemba

Infographiste

Wise Media Agency

Collaboration

Lino Debrazeau

Accord partenariat

Top Congo

Congoweb

AfricaNews

CMCT

Crayon noir

EventsRDC

Relations publiques

Roger Nsita

Régie Pub Schengen

Eloges Communication

+32475719058

Adresse : Croisement av. ex-

24 Novembre / Mbomu –

immeuble Kin Béton

Email : agencetempslibre@gmail.com

redaction@e-journal.info

Site : www.e-journal.info

Facebook : **E-Journal**

Kinshasa

Whatsapp : **+243812266592**

Opération salubrité

Bandal : la propreté, un comportement

Le 19 octobre 2019 a été lancée par le chef de l'État, Félix Antoine Tshisekedi, dans la commune de Bandal l'opération "Kin bopeto" pour que l'ensemble des résidents de la capitale puissent se l'approprier. L'assainissement de notre cadre de vie est une affaire collective et non me seul fait des gouvernants. Étant le point de départ, Bandal sous la conduite de sa première autorité Thierry Baylon Gaibene ne saurait demeurer passif après ce coup d'envoi de l'opération. Samedi 27 juin dernier, il était présent sur quelques points chauds de sa municipalité, depuis le rond-point Moulaert jusqu'au lieu-dit Bakayawu : dans sa suite, sa subordonnée, les chefs de différents quartiers ainsi que les composantes de l'équipe "Bandal bopeto". Le seul message étant de mettre un réel contenu dans le concept, une vision-phare du gouverneur Gentiny Ngobila. Le bourgmestre Thierry Baylon a apprécié



à juste titre d'ailleurs l'implication de ses administrés, principalement ceux du quartier Adoula qui

n'ont pas attendu de voir le numéro un de la commune pour ce faire. Ils y étaient de manière spontanée méritant les

ovations du bourgmestre les encourageant à persévérer dans cette direction. "Pour rendre notre commune propre, nous n'allons pas attendre seulement la présence du bourgmestre. Déjà, nous avons adhéré à sa vision et nous nous activons à l'accompagner, indépendamment de sa présence, même si, il est vrai, elle nous motive davantage", a indiqué un des résidents du quartier Adoula résumant à peu près la pensée des autres. Dans plusieurs coins de la commune dont les habitants ont



pris à bras-le-cors cette opération, cela se ressent. Visiblement, ils ne comptent pas s'arrêter si bon chemin...

Hier lundi 29 juin, le magazine 100% Bopeto qui suit de près ce qui se fait dans ce domaine a jeté son devolu sur Thierry Baylon en lui décernant le "Diplôme de mérite et d'excellence. Ce qui, à l'évidence, met du ent dans ses voiles pour aller encore plus loin...

B.M.

Jean-Pierre Kibambi Shintwa, hier présentateur de JT, aujourd'hui patron de médias

Aujourd'hui, je présente un homme de média avec lequel subsistent entre lui et moi pas moins de deux points communs. Même prénom, journaliste d'hier et aujourd'hui devenu propriétaire d'un groupe de presse. Lui, c'est Jean-Pierre Kibambi Shintwa, à la tête d'un média audiovisuel, Numerica TV. Embauché à l'ex-OZRT/Katanga en 1974, il est repéré par la hiérarchie lors d'un passage à Lubumbashi. Il est muté à Kinshasa pour la suite de son parcours et obtient une bourse dans le cadre de sa perfection, il va en formation en France, à l'INA (Institut national de l'audiovisuel). En 1981, il regagne le pays enrichi d'un parchemin dans son domaine, l'audiovisuel. Il démarre avec la présentation du journal. Les appréciations lui sont favorables. Diction soignée, excellent traitement de l'info, présence remarquable, il met tout le monde d'accord. Sa présentation de "20 heures" fait scotcher beaucoup de téléspectateurs chez eux à la maison. Quoi de plus normal qu'il soit affecté (comme correspondant



de l'OZRT) à la presse présidentielle. A ce titre, il est de tous les voyages du maréchal Mobutu. Je me souviens de ce reportage, entre ciel et terre, sur la verticale de la ville de Lisala annonçant l'arrivée du chef de l'Etat dans sa ville natale à bord de son Boeing 737 estampillé justement "Ville de Lisala". Inoubliable... Puis, il disparaît des écrans. J'apprendrai qu'il était reparti aux études pour obtenir une licence en Relations publiques. Il ne pouvait pas, avec son background, ne pas avoir un diplôme des études supérieures dans une ville où les gens passent leur temps à

brandir leurs parchemins. De retour des études, il revient poursuivre aux "20 heures" chaque dimanche en recevant un invité avec lequel il décortique l'actualité. Puis après, il le reçoit dans un jeu des questions-réponses dont il est le seul à détenir le secret. Je me souviens de la participation (très) réussie de Jo Bakaly Sembe en 1996, comme un examen de passage. La rigueur le disputait à la qualité. Et le lendemain, toute la ville en parlait. Il a encore marqué des points sur ce coup-là. Dans la foulée, il devient correspondant de RFI à Kinshasa. C'est d'ailleurs lui qui m'avait mis en

contact avec la regrettée Ghislaine Dupont (paix à son âme). A l'arrivée de l'AFDL, en 1997, il est chassé comme un mal-propre de la RTNC. Son péché, c'est d'avoir servi le maréchal. Il va passer un temps à la rédaction de TKM. Début 2000, ayant mal digéré la manière peu orthodoxe de sa mise à l'écart, il prend son destin en main, lance le journal Numerica et devient son propre patron. Dans cet élan, il met sur orbite sa propre télé, Tropicana TV et ça devient une télé de référence qui crève l'audimat. Il va même se payer le luxe d'avoir une deuxième chaîne Numerica TV en 2007. A la demande du ministère de l'Information, il va céder sa fréquence pour garder uniquement Numerica qu'il a, depuis en 2009, installé à l'immeuble Botour. Président de l'ANEAP (Association des entreprises audiovisuelles privées), il se bat pour offrir aux téléspectateurs une télé avec un contenu d'excellente qualité. Kibambi est né à Likasi, dans l'ex-province du Katanga, le 12 décembre 1949. Il est veuf et père de famille.

EIK65



STOP
CORONA
VIRUS RDC

- Respecter les règles d'hygiène, un geste d'amour envers son prochain
- Démontrons notre amour de la patrie

Source : ministère de la Santé

Gabon : Réouverture des restaurants et hôtels à partir du 1er juillet

L'éventualité était encore à l'étude il y a une semaine, mais tout semble désormais fin prêt. En cette période de crise sanitaire, les restaurants et hôtels fermés pour éviter la propagation du Covid-19 devraient rouvrir très prochainement selon certaines modalités fixées par le gouvernement. Les hôtels pourraient exercer au-delà des heures du couvre-feu, les restaurants de 6h-16h tandis que les bars, motels et night-clubs demeureront fermés.

Au Gabon, les hôtels et les restaurants devraient rouvrir à partir du 1er juillet. Annoncé il y a quelques jours, les restaurants et hôtels pourraient incessamment rouvrir. Pour relancer l'économie gabonaise qui commence déjà à être fragilisée par les effets du Covid-19, le gouvernement via le ministère du Tourisme, du commerce, des petites et moyennes entreprises et de l'industrie a envisagé la reprise des activités commerciales et touristiques. Dans cette optique, les conditions de réouverture des restaurants et des hôtels durant cette période de la pandémie de Covid-19, à l'étude au ministère du Commerce, ont selon certaines indiscretions, été fixées.

Respect d'un protocole sanitaire et délivrance du label Mesures sanitaires Covid-19

A en croire un projet d'arrêté consulté par Gabonreview, la réouverture des restaurants et des hôtels sera conditionnée au strict respect des règles édictées par un protocole sanitaire spécifique applicable au secteur tourisme. Celui-ci donne droit à la délivrance d'un label pour



l'exercice des activités des professionnels des secteurs de la restauration et de l'hôtellerie. Dénommé "Label Mesures sanitaires Covid-19", le document est délivré sans frais par le ministre chargé du Tourisme tandis que les modalités de délivrance dudit label sont fixées par voie réglementaire. A en croire le document consulté par Gabonreview, «le protocole sanitaire a pour objectif principal de définir les modalités d'exercice des activités principales du restaurant ou de l'hôtel tout en garantissant les mesures idoines de protection de la clientèle et du personnel dédié».

Le Label Mesures sanitaires Covid-19, signale le projet de texte, est obtenu après contrôle des installations du demandeur. «La violation du protocole sanitaire et le non-respect des mesures de lutte contre la propagation de la pandémie exposent les contrevenants à la fermeture de l'établissement concerné», précise-t-il soulignant qu'en cas de non-respect des mesures sanitaires par son détenteur, le label peut lui être retiré.

Un arrêté rendant compte de ces modalités devrait être rendu officiel pour autoriser, sous réserve du respect du protocole sanitaire la réouverture des hôtels ;

des restaurants disposant d'aménagement en terrasse extérieure ou pouvant recevoir leur clientèle en plein air, sous réserve de l'accueil et l'installation de la clientèle en terrasse ou en plein air. Les salles de restaurants et des restaurants ne disposant pas d'aménagement en terrasse extérieure ou ne pouvant pas recevoir leur clientèle en plein air pourraient pour leur part, rouvrir sous réserve de la réalisation préalable d'aménagements conformément aux règles édictées dans le protocole sanitaire spécifique au secteur Tourisme. A côté d'eux, les espaces dédiés à la consommation alimentaire en position debout ou assis et les établissements spécialisés dans la vente à emporter.

Ouverture dans l'immédiat des restaurants avec terrasse et les hôtels

«Les restaurants disposant d'aménagement en terrasse extérieure ou pouvant recevoir leur clientèle en plein air seront autorisés, sous réserve du strict respect des règles édictées par le protocole sanitaire spécifique au secteur tourisme, à rouvrir dans l'immédiat», informe-t-on du côté du ministère du Commerce. L'accueil de la clientèle, pour ainsi dire, ne

sera autorisé qu'en terrasse ou en plein air. «Les hôtels aussi seront autorisés, sous réserve du strict respect des règles édictées par le protocole sanitaire spécifique au secteur tourisme, à rouvrir dans l'immédiat», poursuit la source indiquant que ces établissements seront autorisés à maintenir dans leurs locaux, un personnel d'astreinte pour les besoins de service, au-delà de l'heure du couvre-feu.

6h-16h pour les restaurants, les bars et motels demeurent fermés

En dehors des hôtels qui seront autorisés à exercer et maintenir dans leurs locaux un personnel d'astreinte pour les besoins de service, au-delà de l'heure du couvre-feu, les heures d'ouverture des restaurants et structures assimilés pourraient être fixées, selon ces indiscretions, de 6 heures à 16 heures. Crise sanitaire oblige, les responsables des restaurants devraient toutefois privilégier la vente à emporter pour limiter les risques de propagation et dans cette optique, les espaces dédiés à la consommation en position debout ou assis autour d'un comptoir demeureront fermés.

«Les bars, les motels, les débits de boisson et les boîtes de nuit demeureront fermés jusqu'à nouvel ordre», soutient-on du côté du ministère du Commerce où on assure que le non-respect des mesures qui seront édictées expose les contrevenants à la fermeture temporaire de leurs établissements et à l'application de sanctions pécuniaires. Selon une source bien introduite et digne de foi, ses mesures devraient entrer en vigueur dès ce 1er juillet 2020.

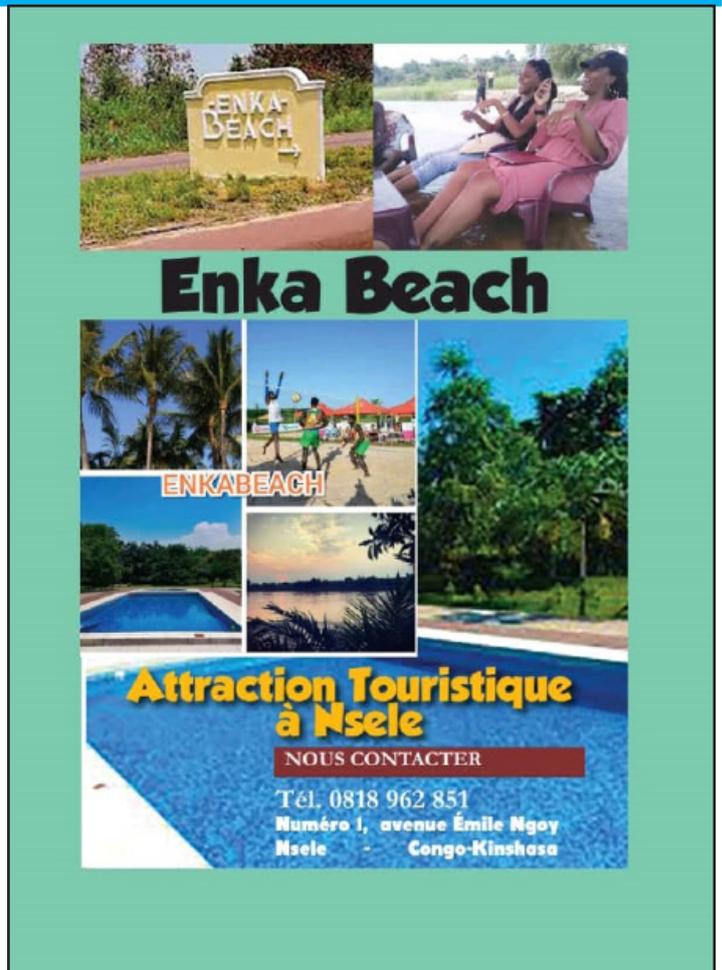


CONKIM
CONCESSION KIMBEMBE

Randonnée à bord du HB/CK après le consentement des mariés. Exclusivité ConKim Lodge de Kisangani/CIMESTAN Mazunga Kimbembe

Mbilika Bel, Caramel, Souzy Kaseya, Kanza Lokua, L-Chrys Lokombe (artiste musicien de Kisangani) viennent de passer une agréable et mémorable soirée au ConKim Lodge. Infiniment merci à ces monuments de la musique congolaise pour avoir accepté notre invitation et surtout pour agrémenter la soirée par des histoires inédites, dignes de figurer dans une encyclopédie de la musique congolaise. Merci à toi Souzy, le Maestro, pour ces coulisses. On pouvait rester jusqu'au matin...

Le Far West au CONKIM LODGE à Kisangani, quartier CIMESTAN, à 6km du centre-ville



Enka Beach

Attraction Touristique à Nsele

NOUS CONTACTER

Tél. 0818 962 851
Numéro 1, avenue Émile Ngoy
Nsele - Congo-Kinshasa



Confort et Modernité

EMILTON
Saint Jean

253, Avenue Nyangwe / Lingwala
Tél : +243 820 337 740 / +33 750 486 238
Email : emiltonstjean@gmail.com



Des maisons moins chères, rapides et solide
Plus d'infos sur

www.ndaku.cd

CATEGORIE A



MAISON A VENDRE
50m² : 30.000\$
2 Chambres...

CATEGORIE B



MAISON A VENDRE
100m² : 50.000\$
3 Chambres...

CATEGORIE C



MAISON A VENDRE
120m² : 60.000\$
3 Chambres...

CATEGORIE D



MAISON A VENDRE
150m² : 80.000\$
4 Chambres...

Sous le haut patronage de Son Excellence Monsieur le Président de la République et en partenariat avec le gouvernement Provincial de Kinshasa, Hapi Congo Sarl va construire 240.000 maisons modernes dans le projet "To tonga Kinshasa"